

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2025

RELATIVE À LA LUTTE CONTRE L'ANTISÉMITISME DANS L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR - (N° 1009)

Tombé

N° AC97

AMENDEMENT

présenté par
M. Henriët, rapporteur et Mme Le Grip, rapporteure

ARTICLE 3

À l'alinéa 23, substituer aux mots :

« Un décret en Conseil d'État précise »

les mots :

« Ce décret précise également ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel